

Burundi : le référendum constitutionnel controversé fixé au 17 mai

@rib News, 18/03/2018 Source AFP Le président burundais Pierre Nkurunziza a fixé au 17 mai la date du référendum sur une réforme constitutionnelle controversée qui pourrait lui permettre de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034, selon un décret présidentiel signé dimanche. [Photo : Un bureau de vote à Bujumbura, lors de l'élection présidentielle du 21 juillet 2015.]

"Tous les citoyens burundais remplissant les conditions requises par la loi, résidant au Burundi ou à l'étranger, sont appelés à participer au référendum constitutionnel qui se tiendra le 17 mai 2018", indique le texte du décret, publié sur internet par la radiotélévision nationale burundaise (RTNB). Les autorités burundaises avaient précédemment annoncé que le référendum aurait lieu en mai, mais n'avaient pas fixé de date. Le décret précise que la réforme sera adoptée à la majorité des quatre cinquièmes des membres qui composent l'Assemblée nationale et des deux tiers des membres du Sénat. Le décret de dimanche ajoute par ailleurs que les partis ou individus souhaitant participer à la campagne pour ou contre cette réforme doivent s'inscrire auprès de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) entre le 23 mars et le 6 avril. Cette campagne officielle ne commencera que deux semaines avant le référendum, et personne n'est encore autorisé à défendre ouvertement le oui ou le non. Mais l'opposition annonce un "deux poids-deux mesures flagrant", estimant que les ministres et responsables du parti au pouvoir (Cndd-FDD) n'hésitent pas à faire campagne pour le oui, notamment au cours d'une "campagne d'explication" lancée le 12 décembre par le gouvernement. Plusieurs dizaines de militants d'opposition ont été arrêtés sous l'accusation de promouvoir le non, depuis le début de la campagne d'explication pour ce référendum. L'opposition a également dénoncé des enrôlements forcés d'électeurs pour faire face selon elle "au peu d'engouement" de la population pour ce référendum. La Ceni avait indiqué le 20 février que plus de 5 millions de Burundais s'étaient inscrits sur les listes électorales pour le référendum et pour les élections générales de 2020. Le gouvernement a adopté fin octobre 2017 un projet de révision de la Constitution, soumis à référendum, qui permettrait au président Nkurunziza, 54 ans et au pouvoir depuis 2005, de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans. Le projet a été critiqué par la communauté internationale, notamment l'Union africaine. Toute l'opposition burundaise est venue debout contre une révision constitutionnelle qui selon elle "va signer la mort" de l'Accord de paix signé en 2000 à Arusha, lequel avait ouvert la voie à la fin de la guerre civile (1993-2006) ayant fait plus de 300.000 morts. L'annonce en avril 2015 de la candidature de M. Nkurunziza à un troisième mandat avait plongé le Burundi dans une crise politique qui a fait depuis au moins 1.200 morts et plus de 400.000 déplacés, et sur laquelle la Cour pénale internationale a ouvert une enquête.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});